

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : VIRKON GREENHOUSE

Code du produit : 00000000062652861

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : LANXESS Canada Co.  
Product Safety and Regulatory Affairs  
25 Erb Street  
Elmira, Canada N3B 2J3

Service responsable : +1800LANXESS

Numéro de téléphone en cas d'urgence : En cas d'urgence, on peut appeler CANUTEC à frais virés au :  
613.996.6666 (24 heures sur 24)  
\*666 cellulaire (Canada seulement)

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Désinfectants

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau : Catégorie 2

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version  
2.0

Date de révision:  
08/07/2025

Numéro de la FDS:  
203000024151

Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium	70693-62-8	>= 30 - < 60
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide	-	>= 10 - < 30
Acide malique	6915-15-7	>= 5 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 1 - < 5
Hydrogénosulfate de potassium (Impureté)	7646-93-7	>= 1 - < 5
Peroxodisulfate de dipotassium (Impureté)	7727-21-1	>= 1 - < 5
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	>= 0.1 - < 1

Toute concentration donnée sous forme de fourchette est dans un but de protection de la confidentialité ou en raison d'une variation de lot.

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières sont bien ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes : Vue : Cause une irritation avec des symptômes de rougeur, de larmoiement, de picotement et d'enflure. Peau: Ce produit peut provoquer une irritation modérée avec des symptômes de rougeur et de démangeaison.
- Effets : Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
- Protection pour les secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne PAS utiliser un jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2)
- Produits de combustion dangereux : oxydes de soufre  
Oxydes métalliques  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Monoxyde de carbone

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Oxydes d'azote (NOx)  
Composés halogénés

- Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.  
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.  
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.  
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.  
Veiller à une ventilation adéquate.  
Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.  
Prévenir toute formation de poussière.  
Ne pas balayer à sec.  
Aspirer la poussière avec un équipement équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

## SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version  
2.0

Date de révision:  
08/07/2025

Numéro de la FDS:  
203000024151

Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

tion sans danger

tion avant d'entrer dans les zones à manger.  
Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.  
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage  
sures

: Stocker conformément à la réglementation locale.  
Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.  
Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.  
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas réutiliser ce conteneur.

Matières à éviter

: Tenir à l'écart des bases.

Température d'entreposage  
recommandée

: < 50 °C

D'autres informations sur la  
stabilité du stockage

: Conserver dans un endroit sec.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Peroxodisulfate de dipotas-sium	7727-21-1	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Persulphate)	ACGIH

**Mesures d'ordre tech-nique**

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
Le respirateur suivant est recommandé si les concentrations aéroportées excèdent le standard/la directive appropriée.  
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré, avec filtres à particules N-95, agréé NIOSH.

### Protection des mains

Remarques : Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications de la directive 2016/425 de l'EU et à la norme EN 374 qui en découle.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.  
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

---

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

État physique : solide

Couleur : rose

Odeur : plaisante, douce

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 2.35 - 2.65  
Concentration: 1 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

Point/ intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Sans objet
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Inflammabilité (liquides)	: Sans objet
Auto-allumage	: Donnée non disponible
Indice de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Sans objet
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.07
Densité	: 1.07 g/cm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	: 1.07 kg/m3
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 65 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: > 50 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

Propriétés comburantes	: Dans un test, selon la directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes), le produit s'est avéré ne pas être comburant.
Tension superficielle	: Donnée non disponible
Classe d'explosivité des poussières	: Donnée non disponible
Vitesse de corrosion du métal	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Exposition à l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	: Oxygène Chlore oxydes de soufre Hypochlorites

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 4,123 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 3.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,200 mg/kg  
Remarques: Extraposition selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

### Composants:

#### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg  
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: Extraposition selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

#### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,240 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
BPL: non

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: oui  
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

#### **Acide malique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,500 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
BPL: non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,140 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,340 mg/kg

### Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2.95 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

### (R)-p-mentha-1,8-diene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,400 mg/kg

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritant pour la peau.

### Composants:

#### Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Provoque des brûlures.

#### Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritation de la peau  
BPL : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### **Acide malique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **acide sulfamidique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritant pour la peau.

### **Hydrogénosulfate de potassium:**

Évaluation : Provoque des brûlures.

### **Peroxodisulfate de dipotassium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritant pour la peau.

### **(R)-p-mentha-1,8-diene:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

#### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

#### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
BPL : non

### **Acide malique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux.  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### **acide sulfamidique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### **Peroxodisulfate de dipotassium:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

### **(R)-p-mentha-1,8-diene:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Mammifère - espèces non précisées  
Méthode : Jugement d'expert  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

#### **Composants:**

##### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

##### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Type d'essai : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL : oui  
Remarques : Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

#### **Acide malique:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL : oui

### acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Mammifère - espèces non précisées  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### (R)-p-mentha-1,8-diene:

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagénicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Composants:

#### Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Animal  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: positif  
BPL: oui

Système de test: Bactérie  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Humain  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD  
Résultat: positif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Système de test: *Salmonella typhimurium*  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

### **Acide malique:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

### **acide sulfamidique:**

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Humain  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Animal  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif

### **Peroxodisulfate de dipotassium:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

### **Cancérogénicité**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### Composants:

#### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	2 années
Méthode	:	Directives du test 453 de l'OECD
Résultat	:	négatif
BPL	:	oui
Remarques	:	Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.
Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	2 années
Méthode	:	Directives du test 453 de l'OECD
Résultat	:	négatif
BPL	:	oui
Remarques	:	Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Composants:

#### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Incidence sur le développement foetal	:	Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou foetotoxique.
---------------------------------------	---	--

#### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude sur trois générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé. BPL: non Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.
Incidence sur le développement foetal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Dose: 0,2 - 2 - 300 - 600 milligramme par kilogramme  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Embryotoxicité.: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg  
BPL: non  
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

### **Acide malique:**

Incidence sur le développement foetal : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

### **STOT - exposition unique**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### **Composants:**

#### **Hydrogénosulfate de potassium:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Peroxodisulfate de dipotassium:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **STOT - exposition répétée**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : > 1,000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : 7 jours par semaine  
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD  
Remarques : toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : 7 jours par semaine  
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD  
Remarques : toxicité subchronique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 85 mg/kg  
LOAEL : 145 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 270 d  
Dose : 85-145-430 mg/kg bw/d  
Remarques : Toxicité chronique  
Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

Espèce : Souris, mâle et femelle  
NOAEL : 440 mg/kg  
LOAEL : 1,300 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 90 d  
Dose : 17-50-140-440-1300 mg/kg bw/d  
Méthode : Directives du test 411 de l'OECD  
BPL : oui  
Remarques : toxicité subchronique  
Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

### Acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

#### Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 8.8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 72 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 8.4 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 d  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce  
Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce  
Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 56 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 16 h  
Contrôle analytique: non  
Méthode: DIN 38 412 Part 8  
BPL: oui

### Acide malique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 240 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

NOEC (algues): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

### acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: non  
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 60 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 200 mg/l  
Point final: Inhibition de la respiration  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui  
Remarques: Eau douce

### Peroxodisulfate de dipotassium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 83.7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

### (R)-p-mentha-1,8-diene:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.72 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.307 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Eau douce
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.32 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Eau douce
	EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.174 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Eau douce
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.059 mg/l Durée d'exposition: 8 d Méthode: Directives du test 212 de l'OECD Remarques: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.08 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Eau douce

### Persistante et dégradabilité

#### Composants:

##### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Biodégradabilité : Résultat: Jugement d'expert : non chroniquement biodisponible dans le milieu aquatique  
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

##### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 94 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.4-A

##### **Acide malique:**

Biodégradabilité : aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 67.5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

BPL: oui

### **acide sulfamidique:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### **Peroxodisulfate de dipotassium:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### **(R)-p-mentha-1,8-diene:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

##### **Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 0.3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

##### **Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:**

Bioaccumulation : Remarques: Étant donné le coefficient de distribution n-octanol/eau, on ne prévoit pas d'accumulation dans les organismes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.7 (20 °C)  
pH: 6  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### **Acide malique:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.26

### **acide sulfamidique:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

### **(R)-p-mentha-1,8-diene:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.38  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.  
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Réglementations internationales**

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **Réglementation nationale**

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **Risques et manipulations**

Non dangereux pour le transport.

Irrite la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Crain l'humidité.

Tenir à l'écart des acides et des agents oxydants.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

**LANXESS**  
Energizing Chemistry

## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

DSL : Ce produit est exclu de la réglementation canadienne sur la LIS et est soumis à la réglementation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

TSCA : Non répertorié dans l'inventaire TSCA, pour les besoins de R&D uniquement, les limitations de la section 5 (h) (3) s'appliquent.

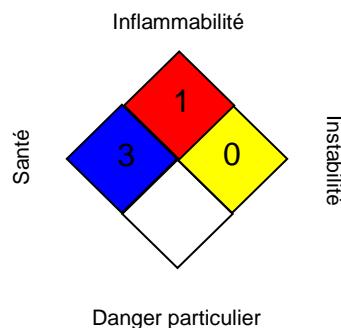
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### Autres informations

#### NFPA:



#### HMIS® IV:



Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "\*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## VIRKON GREENHOUSE

Version 2.0 Date de révision: 08/07/2025 Numéro de la FDS: 203000024151 Date de dernière parution: 07/11/2024  
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/07/2025  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne contiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

## VIRKON GREENHOUSE



---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/11/2024
2.0	08/07/2025	203000024151	Pays / Langue: CA / 3F(FR)

---

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.

CA / 3F